



Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquante-deuxième session*
Bonn
Point 16 d) de l'ordre du jour provisoire
Questions administratives, financières et institutionnelles
Rapport annuel

**Activités menées par le secrétariat pendant l'année 2019,
principaux programmes exécutés et résultats financiers**

Rapport annuel du secrétariat

Résumé

Le rapport annuel 2019 du secrétariat a été élaboré conformément au mandat énoncé au paragraphe 18 de la décision 21/CP.23.

Destiné à un large éventail de parties prenantes, le dernier rapport annuel donne une vue d'ensemble des activités du secrétariat, des principaux résultats du processus découlant de la Convention, et des données financières de 2019.

La version complète de la publication est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/annualreport>.

* Dates de la session à déterminer.



Abréviations et acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
GES	gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
PNA	plan national d'adaptation
REDD+	réduction des émissions dues au déboisement ; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone forestiers ; gestion durable des forêts ; renforcement des stocks de carbone forestier (décision 1/CP.16, par. 70)

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt-troisième session, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat d'élaborer et de publier un rapport annuel, d'après les éléments prévus au paragraphe 37 du document FCCC/SBI/2016/INF.14, pour examen à chacune des sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre suivant la clôture de l'exercice précédent, où figurent des renseignements sur les activités du secrétariat au cours de l'année précédente, les principaux aspects de l'exécution des programmes et les résultats financiers¹. Les rapports annuels visent à faciliter la compréhension par un grand nombre de parties prenantes et d'observateurs de ce que produit le secrétariat et des difficultés qu'il rencontre, et contribuer ainsi à une meilleure communication et renseigner de manière accessible les Parties, les entités non parties, les médias et les organisations non gouvernementales (ONG) sur le processus découlant de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (ci-après « la Convention »). À sa quarante-neuvième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a pris note des améliorations qui ont été proposées par le secrétariat concernant les rapports annuels futurs dans le document FCCC/SBI/2018/INF.19².

B. Objet du présent document

2. Le présent document offre un résumé du rapport annuel 2019, qui présente les principaux résultats du processus de la Convention et des activités du secrétariat, en particulier leurs effets en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. Il présente aussi brièvement les perspectives pour 2020 et au-delà.

II. Activités du secrétariat et principales réalisations du processus de la Convention en 2019

A. Vue d'ensemble

3. Le secrétariat a fourni un appui organisationnel et fonctionnel au processus intergouvernemental, y compris pour les sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires, les activités des 14 organes constitués et un grand nombre de programmes de travail, de forums, de groupes d'experts et d'équipes spéciales. Le secrétariat a traité 206 documents officiels et de nombreuses communications, géré ses portails de données, et organisé nombre de réunions, d'ateliers et de manifestations pendant les conférences de la Convention et en dehors.

4. Le secrétariat a favorisé l'interaction entre les Parties, entre les Parties et les entités non parties, et à l'échelle du système des Nations Unies afin de renforcer la mobilisation vers les objectifs de la Convention et de l'Accord de Paris.

5. Le chapitre II.B ci-après indique les principaux résultats des activités mentionnées aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus.

B. Appui au processus intergouvernemental

6. Le secrétariat a appuyé la cinquantième session des organes subsidiaires à Bonn en juin 2019 et la vingt-cinquième session de la COP à Madrid en décembre 2019.

¹ Décision 21/CP.23, par. 18.

² FCCC/SBI/2018/22, par. 114.

La vingt-cinquième session de la COP, présidée par le Chili, s'est déroulée en présence de 28 000 participants et 32 chefs d'État et de gouvernement. Elle a donné lieu à quelque 2 500 réunions et 260 manifestations parallèles et bénéficié de l'assistance de 2 000 bénévoles. À la cinquantième session des organes subsidiaires et à la vingt-cinquième session de la COP, le secrétariat a soutenu les négociations entre les Parties sur un grand nombre de sujets, dont l'article 6 de l'Accord de Paris, le cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris et le financement climatique. À sa vingt-cinquième session, la COP a adopté des décisions importantes sur l'égalité des sexes, le deuxième examen périodique de l'objectif à long terme relatif à la température de la planète et les progrès accomplis par rapport à celui-ci, et les effets de l'application des mesures de riposte.

7. En outre, le secrétariat a contribué à d'autres conférences de premier plan, notamment en prêtant son appui aux manifestations de haut niveau tenues par la Présidence de la COP à la vingt-cinquième session, et au Sommet sur l'action pour le climat, tenu à l'initiative du Secrétaire général, et en organisant trois semaines du climat au niveau régional.

8. Le secrétariat a contribué à renforcer l'Alliance pour l'ambition climatique lancée lors du Sommet sur l'action pour le climat et a coopéré avec des partenaires, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales pour aider les pays à élaborer leurs contributions déterminées au niveau national.

9. Le secrétariat a continué de soutenir les efforts d'atténuation des Parties, par exemple en coordonnant les examens et les analyses techniques des rapports nationaux, y compris sur les activités REDD+, et en formant les examinateurs et les experts associés à l'examen multilatéral des politiques climatiques. Les données sur les gaz à effet de serre et les informations sur les mesures d'atténuation communiquées par les Parties ont été récapitulées dans le rapport intitulé *Climate action and support trends*³, publié lors du Sommet sur l'action climatique. Le secrétariat a aussi aidé les Parties à appliquer le système de mesure, de notification et de vérification prévu par la Convention et à se préparer au cadre de transparence renforcé⁴. Il a aussi continué d'appuyer les travaux⁵ menés par le Groupe consultatif d'experts pour aider les pays en développement parties à respecter leurs obligations de notification, notamment en élaborant un manuel technique⁶ pour aider ces Parties à se préparer à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé. En outre, le secrétariat a organisé des ateliers de formation et des webinaires à l'intention des Parties et a continué de traiter à leur réception les communications nationales, les rapports biennaux actualisés et les rapports nationaux d'inventaire et à en organiser l'examen et l'analyse.

10. En ce qui concerne l'adaptation, le secrétariat a soutenu les activités menées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés pour aider les pays en développement à planifier l'adaptation, a lancé une initiative sur les PNA ouverts⁷ pour aider ces pays à produire leur premier PNA d'ici à 2020, et a aidé le Groupe d'experts et le Comité de l'adaptation au sujet des réunions d'experts et de la participation du secteur privé, notamment en ce qui concerne le financement des mesures d'adaptation. Le Comité de l'adaptation, avec l'appui du secrétariat, a publié le rapport phare *25 Years of Adaptation under the UNFCCC*⁸ en 2019. Dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, de nouveaux partenariats ont été constitués pour améliorer la compréhension

³ Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, *Climate action and support trends*. Bonn, 2019, disponible à l'adresse <https://www.uncclearn.org/resources/library/climate-action-and-support-trends/>.

⁴ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/transparency-and-reporting/the-big-picture/what-is-transparency-and-reporting>.

⁵ Voir document FCCC/SBI/2019/19.

⁶ Groupe consultatif d'experts, 2019, *Technical handbook for developing country Parties on preparing for implementation of the enhanced transparency framework under the Paris Agreement* (with addendum), Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, Bonn, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/202962> et <https://unfccc.int/documents/202963>.

⁷ Voir <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/opennapbrief.pdf>.

⁸ Comité de l'adaptation, 2019, *25 Years of Adaptation under the UNFCCC: Report by the Adaptation Committee*, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, Bonn, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/204710>.

des lacunes sur le plan des connaissances dans le domaine de l'adaptation. En outre, le secrétariat a aidé le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques à mettre en place un groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques et à renforcer les partenariats.

11. Comme il en avait été chargé par la COP⁹, le secrétariat a lancé le projet sur le financement axé sur les besoins¹⁰ afin d'aider les pays en développement à réaliser des mesures prioritaires d'atténuation et d'adaptation. En coopération avec la Banque asiatique de développement et les Gouvernements philippin et coréen, le secrétariat a organisé une réunion d'experts sur les besoins des pays en développement et la réponse qui leur est apportée, dont les conclusions ont servi au rapport à paraître du CPF sur la détermination des besoins des pays en développement parties concernant la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris. En outre, le secrétariat a aidé le CPF à mener son évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action climatique¹¹ et à organiser son Forum de 2019, qui a eu pour thème le financement de l'action climatique et les villes durables¹².

12. Pour améliorer la participation des peuples autochtones au processus de la Convention, le secrétariat a aidé le Groupe de facilitation de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones à parachever son plan de travail biennal.

13. Le secrétariat a continué d'aider le Comité exécutif de la technologie à appliquer le cadre technologique et à élaborer son plan de travail quadriennal, qui a été adopté à la vingt-cinquième session de la COP. Le secrétariat a conçu une base de données des projets de technologie climatique, et a organisé des manifestations et des dialogues pour le compte du Comité exécutif de la technologie sur les politiques, les pratiques et les technologies à fort potentiel d'atténuation, ainsi que des réunions d'experts techniques sur l'économie circulaire, l'énergie intelligente et l'eau.

14. Le secrétariat a soutenu diverses activités de renforcement des capacités, parmi lesquelles le deuxième Carrefour du renforcement des capacités¹³, organisé par le Comité de Paris, à la vingt-cinquième session de la COP, la création du Réseau du Comité de Paris¹⁴, ainsi que des ateliers de formation, des séminaires et des réunions d'experts.

15. Le secrétariat a continué de soutenir le mécanisme pour un développement propre, qui a délivré 50 995 101 unités de réduction certifiée des émissions à 187 projets et 36 programmes dans 55 pays en 2019. En outre, le secrétariat a organisé les réunions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre et de ses groupes d'experts, et du vingtième Forum des autorités nationales désignées.

16. Le secrétariat a aussi organisé un certain nombre de réunions de renforcement des capacités par l'intermédiaire de ses centres de collaboration régionale et a aidé les pays concernant la tarification du carbone dans le cadre de l'initiative des instruments de collaboration pour une action climatique ambitieuse.

17. Le secrétariat a dialogué avec la communauté scientifique, notamment dans le cadre de partenariats avec le GIEC et l'Organisation météorologique mondiale, à l'occasion de la Journée d'information sur la Terre à la vingt-cinquième session de la COP¹⁵ et de manifestations sur les rapports spéciaux du GIEC sur les changements climatiques et les terres¹⁶ et sur les océans et la cryosphère¹⁷.

⁹ Décision 6/CP.23, par. 10.

¹⁰ Voir https://unfccc.int/NBF_Project.

¹¹ Voir <https://unfccc.int/topics/climate-finance/resources/biennial-assessment-of-climate-finance>.

¹² Voir <https://unfccc.int/topics/climate-finance/events-meetings/scf-forum/climate-finance-and-sustainable-cities>.

¹³ Voir <https://unfccc.int/capacity-building-hub>.

¹⁴ Voir <https://unfccc.int/pccb-network>.

¹⁵ Voir <https://unfccc.int/topics/science/events-meetings/systematic-observation/earth-information-day-2019>.

¹⁶ GIEC, 2019, *IPCC Special Report on Climate Change, Desertification, Land Degradation, Sustainable Land Management, Food Security, and Greenhouse Gas Fluxes in Terrestrial Ecosystems*, P. R. Shukla, J. Skea, E. Calvo Buendia, et al. (éd.), disponible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/report/srcc1/>.

18. Sous la conduite des champions de haut niveau du Partenariat de Marrakech pour l'action climatique mondiale, le secrétariat a organisé des réunions lors des semaines régionales du climat et de la vingt-cinquième session de la COP, publié l'*Annuaire de l'action climatique mondiale 2019*¹⁸ et les modalités thématiques d'action climatique¹⁹ et amélioré le portail de l'action climatique mondiale²⁰, qui répertorie désormais plus de 20 000 initiatives et propose une carte interactive et des pages thématiques par pays. L'initiative « Climate Neutral Now » du secrétariat sur la neutralité climatique a accueilli 239 nouveaux signataires en 2019, et son initiative « Élan pour le changement » a recueilli 670 candidatures en vue du Prix mondial de l'action climatique décerné par l'ONU.

19. Le secrétariat a organisé des activités au titre de l'Action pour l'autonomisation climatique, parmi lesquelles le Forum de la jeunesse, un concours vidéographique et une réunion ministérielle de haut niveau à l'occasion de la vingt-cinquième session de la COP.

20. En ce qui concerne l'égalité des sexes et les changements climatiques, la COP, à sa vingt-cinquième session, a adopté le programme de travail renforcé de Lima sur l'égalité des sexes et le plan d'action correspondant, qui définit des moyens de renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le secrétariat a soutenu des activités et des manifestations à cet effet et élaboré un rapport de synthèse sur cette question²¹, ce qui confirme la mobilisation accrue en faveur de l'égalité des sexes à l'échelle du secrétariat.

21. Le secrétariat a renforcé son niveau de préparation opérationnelle et technique à l'appui du processus intergouvernemental. Il a poursuivi ses réformes organisationnelles, afin notamment de mettre en place la nouvelle structure organisationnelle, de développer l'esprit d'organisation et de renforcer l'esprit de collaboration. Il a aussi consacré des efforts aux technologies de l'information : il a amélioré l'interface des données sur les gaz à effet de serre, consolidé son infrastructure technologique et son centre de données et défini des mesures pour l'échange de données avec d'autres organisations, entre autres projets.

22. Le secrétariat a coopéré avec des partenaires clés à des initiatives telles que des cartes de crédit écoresponsables permettant la compensation des émissions, des stratégies pour inciter les entreprises à jouer un rôle positif pour le climat, et des outils de sensibilisation conçus par des stylistes.

23. Enfin, le secrétariat a mis en place des pratiques innovantes pour améliorer son rayonnement dans les médias sociaux et numériques, ce qui a permis une augmentation de 33 % du nombre d'abonnés à ses chaînes de médias sociaux, qui est passé de 1,3 à 1,8 million.

C. Résultats financiers

24. Le rapport annuel présente les principaux résultats financiers de 2019, dont les recettes et les dépenses totales, le financement par les fonds d'affectation spéciale, et la comparaison des prévisions de dépenses et des dépenses effectives pour le budget de base et le relevé international des transactions, ainsi que des listes des Parties et des entités non parties ayant versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Ces résultats sont aussi consignés dans le rapport du secrétariat sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019²².

¹⁷ GIEC, 2019, *IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*. H.-O. Pörtner, D. C. Roberts, V. Masson-Delmotte, *et al.* (éd.), disponible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/srocc/home/>.

¹⁸ Partenariat de Marrakech pour l'action climatique mondiale, 2019, *Yearbook of Global Climate Action 2019*, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, Bonn, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/climate-action/marrakech-partnership-for-global-climate-action>.

¹⁹ Disponible à l'adresse https://unfccc.int/climate-action/marrakech-partnership/reporting-and-tracking/climate_action_pathways.

²⁰ <https://climateaction.unfccc.int/>.

²¹ FCCC/CP/2019/8 et Corr.1.

²² FCCC/SBI/2020/3 et Add.1-2.

D. Personnel du secrétariat

25. Le secrétariat s'efforce de garder un effectif diversifié et équilibré qui soit représentatif des Parties auxquelles il assure des services. Fin 2019, il disposait d'un effectif de 390 personnes sous contrat à durée déterminée ou sous contrat temporaire. Le rapport annuel indique la composition du personnel par sexe, origine géographique, niveau et source de financement.

III. Perspectives pour 2020 et au-delà

26. En 2020, le secrétariat a d'abord pour priorité de garantir la continuité de l'appui au processus intergouvernemental dans un contexte de restriction lié à la pandémie de maladie à coronavirus 2019. Si les possibilités de se réunir en personne sont limitées, le secrétariat s'attachera à ce que les activités progressent d'une manière équilibrée dans tous les domaines relevant de sa compétence, ce d'une manière transparente afin de permettre la participation de toutes les Parties intéressées. Le secrétariat travaillera de concert avec les Présidences de la COP et les présidents d'organe pour garantir le bon déroulement du report de la cinquante-deuxième session des organes subsidiaires et de la vingt-sixième session de la COP, et avec les Parties pour les inciter à communiquer des CDN nouvelles ou actualisées. Il continuera d'assurer un appui pour d'autres secteurs d'activités et programmes de travail, actuels ou nouveaux, et un appui aux organes constitués. Conformément aux mesures de santé publique, les fonctionnaires travailleront depuis leur domicile aussi longtemps que nécessaire, en communiquant par des moyens numériques et en organisant des réunions virtuelles lorsque c'est possible.

27. Le secrétariat continuera d'appliquer sa nouvelle structure organisationnelle sur la base des processus d'examen menés en 2018-2019, afin de mieux répondre aux demandes d'assistance des gouvernements et de répondre rapidement aux besoins nouveaux. Il consolidera son effort de sensibilisation et de communication et continuera d'améliorer son infrastructure numérique.

28. Le budget-programme du secrétariat pour l'exercice biennal 2020-2021 tient compte de ces besoins et responsabilités, peut être adapté aux changements opérationnels découlant de la pandémie de maladie à coronavirus 2019, et vise à faire en sorte que les services prévus à l'appui de l'ensemble des activités dont le secrétariat a été chargé par les Parties puissent être exécutés d'une manière équilibrée, durable, fiable et économique.